

PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
DECRET N° 77/243 du 9 mai 1977
portant détachement de Monsieur SOUMBOU
François, Ingénieur des Travaux des Eaux et
Forêts, auprès de la SONATRAB, en qualité de
Directeur.-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT.CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 16/67 du 22 juin 1967 déterminant certaines règles d'administration et de gestion communes aux entreprises d'Etat ;
Vu l'ordonnance n° 25/73 du 10 juillet 1973 modifiant l'ordonnance n° 7/72 du 1er février 1972 portant statut général des entreprises d'Etat ;
Vu le décret n° 76/95 du 3 mars 1976 fixant les salaires et indemnités de responsabilités de Directeurs des entreprises et établissements publics, des sociétés d'économie mixte et des établissements multinationaux modifié par décret n° 76/148 du 15 avril 1976 ;
Vu le décret n° 77/165 du 3 avril 1977 portant nomination de membres du Conseil des Ministres ;
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier.- Monsieur SOUMBOU François, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, est détaché auprès de la SONATRAB, pour y exercer les fonctions de Directeur.

Article 2.- La rémunération de Monsieur SOUMBOU François, sera prise en charge par la SONATRAB qui est en outre redevable envers le Trésor de l'Etat Congolais de la contribution pour constitution des droits à pension de l'intéressé

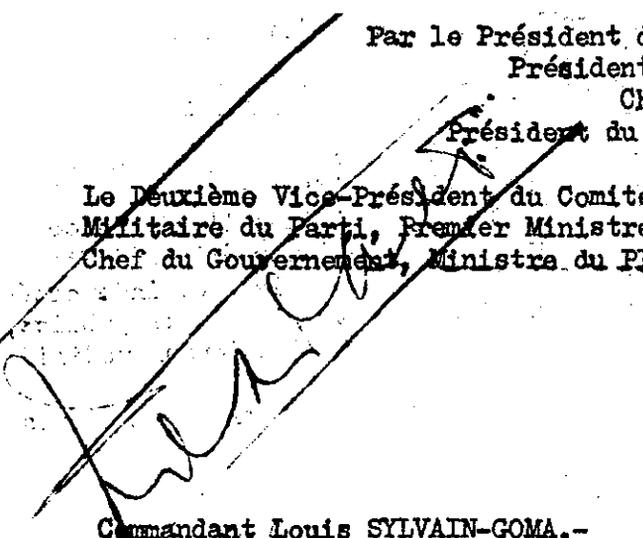
.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 9 mai 1977


Colonel Joachim YHOMEX SPANNO.-

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

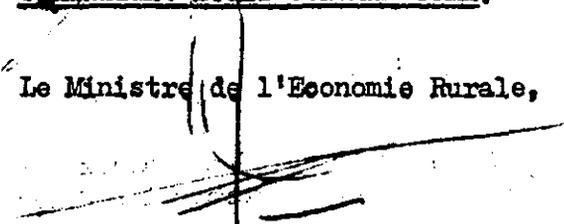

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Economie Rurale,


Marius MOUAMBENGA.-

P. le Ministre des Finances en mission,
Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, Chargé du Plan,


Francois BITA.-